Mouillage et navigation sur la côte rocheuse du Parc naturel marin Edition 2022 des différentes zones règlementées ZMEL gérée par le Parc 4 secteurs, 52 bouées Amarrage gratuit, sans réservation Autorisé de nuit, limité à 4h en journée Zones d'interdiction aux engins à moteurs Port-Vendres Zone de mouillage Phare du 20 bouées, Amarrage payant Anse de Paulilles Zone de mouillage Zone interdite à l'ancrage 6 bouées, Amarrage payant ZMEL gérée par la Réserve 2 secteurs, 32 bouées Amarrage gratuit, sans réservation Dispositifs d'amarrage : Zones d'interdiction Priorité aux plaisanciers aux engins à moteurs Priorité aux plongeurs Cerbère Habitats sensibles à l'ancrage : Herbiers de Posidonie Fonds rocheux Récifs coralligènes